

# **Compte rendu presse** **Réunion du Conseil Municipal du** **17 novembre 2014**

Visé par M. le Maire le : /11/2014

Le 17 novembre 2014 à 20 h,

## **Objet : déplacement panneau d'agglomération TALLOBRE et limitation de la vitesse**

Le Conseil Municipal se range aux préconisations des services du Conseil Général concernant la signalisation à mettre en place sur la RD 27 à l'entrée du village de TALLOBRE :

- recule du panneau d'entrée (côté SAINT CHRISTOPHE) de l'agglomération de TALLOBRE (environ 220 m), à hauteur de la propriété cadastrée section A n°129 ;
- création d'une zone 70 km/h sur la section de route qui ne sera plus classée en agglomération.

## **Objet : Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) : échange des biens de section de TALLOBRE**

Compte tenu :

- de l'information donnée aux habitants de TALLOBRE,
- de l'avis des propriétaires et des agriculteurs,
- de l'avis des membres de la Commission d'Aménagement Foncier,
- du résultat du vote à main levée (13 pour ; 2 contre),

le Conseil Municipal donne son accord au transfert des biens de section de TALLOBRE, pour une surface de 9ha 45a 84ca, sur la parcelle ZA n°54 sise sur la Commune du PUY EN VELAY.

Monsieur le Maire (ou son représentant) est autorisé à prendre toutes dispositions pour l'aboutissement de cette affaire.

## **Objet : Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) : suppression et création de chemins ruraux**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau plan parcellaire décidé, dans la cadre de l'aménagement de la RN 88 (périmètre perturbé), par la Commission Communale d'Aménagement Foncière et suivant le linéaire rappelé ci-dessous :

- Suppression de chemin : 6 980 ml ;
- Elargissement de chemin : 9 780 ml ;
- Création de chemin : 5 850 ml ;
- Création de chemin dans l'emprise de la future RN 88 : 870 ml.

Le Conseil Municipal note qu'il sera appelé à approuver définitivement le plan des chemins au vu d'éventuelles modifications apportée sur la voirie à l'issue de l'enquête publique.

Monsieur le Maire (ou son représentant) est autorisé à signer les documents d'arpentage et toute autre pièce liée directement à cette affaire.

## **Objet : Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) : maîtrise d'ouvrage des travaux connexes**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la prise de la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes liés aux travaux d'aménagement de la RN 88. Monsieur le Maire (ou son représentant) est autorisé à signer tout document lié à ce dossier. Un compte rendu de l'avancement de la procédure sera donné régulièrement au Conseil.

### **Objet : taxes foncières des biens de section**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, qu'en l'absence de recettes suffisantes pour chacune des sections de la Commune, le paiement des taxes foncières des biens de la (des) section(s) de la Commune sera fait à partir du budget communal avec pour objectif la communalisation de la (des) section(s) de Commune afin d'éviter son (leur) dépérissement conformément à la loi n°2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune.

### **Objet : décisions modificatives budgétaires n°2**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives budgétaires suivantes, section d'investissement du budget principal :

Dépenses :

- acquisition de mobilier tableaux numériques) et matériel (lame déneigement) : 8 100 €
- aménagement logements école : 220 000 € ;

Recettes :

- cessions terrains et matériel : 8 100 €
- fonds de concours pour travaux logements : 20 000 € ;
- emprunt : 200 000 €

### **Objet : désignation d'un représentant de la commune auprès de la commission locale d'évaluation des charges transférées à la communauté d'agglomération (CA) du PUY EN VELAY**

Le Conseil Municipal désigne, pour siéger auprès de la commission locale d'évaluation de transfert des charges à la Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY :  
Daniel BOYER, Maire, 43370 SAINT CHRISTOPHE sur DOLAIZON.

### **Objet : certificats d'économie d'énergie (CEE) : convention de transfert au Département**

Le Conseil Municipal se dit favorable à la proposition du Département de la HAUTE-LOIRE de mutualiser les opérations ouvrant droit à l'obtention des Certificats d'Economie d'Energie. Le Conseil autorise le Maire, ou son représentant, à signer avec le Monsieur le Président du Département de la HAUTE-LOIRE la convention (et éventuels avenants) de transfert des Certificats d'Economie d'Energie.

### **Objet : extension de l'éclairage public au bourg (SERPOULIOUS), villages de DOLAIZON et de TALLOBRE**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avant-projet d'éclairage public présenté par Monsieur le Maire (installation de deux nouveaux points d'éclairage public (village de DOLAIZON ainsi qu'au bourg, quartier de SERPOULIOUS) et le remplacement d'une lanterne hors d'usage (TALLOBRE) ;
- de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de la HAUTE-LOIRE auquel la commune est adhérente ;
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 2 780.01 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif ;
- d'inscrire à cet effet les crédits nécessaires au budget communal 2015, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

**Objet : analyse de l'air dans les bâtiments communaux (accueil du jeune public) : groupement de commande**

Le Conseil Municipal décide l'adhésion de la Commune au groupement de commande proposé par la Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY en vue des analyses de l'air à faire réaliser obligatoirement dans les bâtiments communaux recevant du public. Il autorise le Maire (ou son représentant) à signer la convention constitutive du groupement.  
Le dossier reviendra devant le Conseil à l'issue de la consultation.